



Les Parlementaires,

Médiateurs de la concertation sur l'asile

Paris, le **31 OCT. 2013**

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de la concertation pour la réforme du droit d'asile se poursuivent et nous tenons à saluer une fois encore votre implication et la qualité des contributions que vous apportez. La mission que nous a confiée le ministre de l'intérieur est à la fois ambitieuse, exigeante et complexe. Mais elle est indispensable au regard des dysfonctionnements que vous avez parfaitement décrits et analysés et que nous avons nous-mêmes constatés lors de nos déplacements.

Réformer le droit d'asile nous oblige en effet à agir sur l'ensemble du système français de protection internationale. Les travaux en atelier ont permis une approche par thème, méthodique et approfondie. Que le consensus ait ou non émergé sur chaque point, nous nous réjouissons des travaux déjà faits, base solide pour avancer plus loin. A ce stade de la concertation, il nous a semblé indispensable de permettre aux acteurs de la concertation de se prononcer sur l'ensemble de la question, à travers l'énoncé de différents parcours possibles du demandeur d'asile. Ce n'est qu'à l'issue d'un examen précis de scénarios pour une réforme globale de notre système qu'il nous reviendra, à nous, parlementaires, de proposer au ministre les voies et moyens pour continuer d'honorer notre tradition d'asile et les engagements internationaux de la France.

Nous vous avons proposé d'organiser la dernière phase de notre concertation en deux temps : un premier temps en atelier, destiné à l'examen de « schémas d'organisation de l'asile » que nous avons choisis de soumettre à vos analyses et propositions ; un second temps consacré à la restitution de ces dernières lors de notre dernier comité de concertation, le 12 novembre prochain à 10 heures.

Dans cette perspective, vous pourrez vous appuyer sur de nombreuses sources à votre disposition :

- les comptes-rendus des différents ateliers et des trois premiers comités de concertation ainsi que les nombreuses contributions écrites communiquées, notamment à l'occasion des ateliers ;
- le rapport des inspections générales relatif à l'hébergement et la prise en charge financière des demandeurs d'asile d'avril 2013, rendu public à l'occasion de cette concertation ;

- une étude comparée des systèmes d'asile de sept pays de l'Union européenne, disponible sur le site documentaire mis à la disposition des ateliers ;
- une série de fiches retraçant les différents scénarios possibles. La plupart ont été abordés au cours des ateliers. D'autres nous ont été communiqués à l'occasion des déplacements que nous avons réalisés et qui nous ont permis de découvrir des réalités territoriales difficiles auxquelles les acteurs locaux sont confrontés ;
- deux schémas d'organisation globale de parcours du demandeur d'asile, susceptibles d'être mis en œuvre à court ou moyen terme dans un système d'asile réformé. Ces schémas sont soumis à votre analyse et à vos propositions de variations.

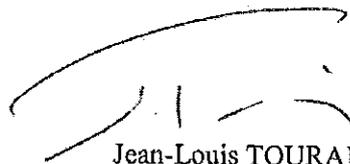
Outre la faisabilité juridique, technique et budgétaire des propositions d'organisation, les choix qui seront faits doivent, si l'on souhaite bâtir un système d'asile viable et durable dans le contexte que nous connaissons, répondre impérativement aux exigences suivantes :

- la garantie d'un accès rapide à la procédure d'asile ainsi que d'une réduction significative des délais d'instruction et de recours ;
- de nouvelles garanties pour les demandeurs, en portant une attention particulière aux modalités de prise en compte de la vulnérabilité, mais aussi des outils permettant de lutter contre les abus de procédures ;
- une meilleure répartition territoriale des demandeurs, en travaillant de façon concertée avec les collectivités territoriales ;
- garantir la pleine application du droit, notamment en fin de procédures, en favorisant l'accès aux droits des bénéficiaires d'une protection internationale, mais aussi l'accompagnement au retour dans leur pays d'origine des personnes déboutées de leurs demandes.

Nous savons pouvoir compter sur votre attachement à la refondation du modèle français de l'asile et vous remercions de votre disponibilité tout au long de cette concertation. Dans l'attente de la restitution de vos travaux, soyez assurés, Mesdames et Messieurs, de notre pleine mesure des responsabilités qui nous incombent dans l'exercice de cette mission.



Valérie LETARD
Sénatrice du Nord



Jean-Louis TOURAINE
Député du Rhône